RCS : BASTIA
Code greffe : 2002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BASTIA atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1984 B 00030
Numéro SIREN : 329 312 789
Nom ou dénomination : DU FANGO

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2021 sous le numéro de dépôt 1403

SAS DU FANGO

Etats financiers au 31/12/2019

Quartier du Fango
20200 BASTIA
Siret : 32931278900012

Comptes annuels

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

certifié conforme

CABINET TRINTIGNAC & ASSOCIES

27 bd du Général Vautrin - 06400 CANNES
Tél. 04 92 188 900 - Fax 04 92 188 901
cta@trintignac.fr

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	42 060	41 573	486	1 059
Fonds commercial (1)	251 000		251 000	251 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	12 361 227	6 100 294	6 260 933	6 700 675
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 478 045	642 168	835 877	1 017 555
Autres immobilisations corporelles	1 900 736	1 038 854	861 882	1 011 846
Immobilisations corporelles en cours	17 500		17 500	135 215
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	24 375		24 375	24 375
Prêts	21 945		21 945	7 155
Autres immobilisations financières	68 000		68 000	68 000
	16 164 888	**7 822 889**	**8 341 999**	**9 216 880**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	5 907		5 907	11 498
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 738 383		1 738 383	1 838 025
Avances et acomptes versés sur commandes	**14 960**		**14 960**	**62 955**
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	64 128		64 128	86 898
Autres créances	1 080 547		1 080 547	1 927 949
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	215 971		215 971	467 986
Charges constatées d'avance (3)	113 533		113 533	108 100
	3 233 429		**3 233 429**	**4 503 411**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**19 398 317**	**7 822 889**	**11 575 428**	**13 720 291**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			15 745	3 475
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	312 840	312 840
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	426 180	426 180
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	27 000	27 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	313 466	1 782 124
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**-1 372 866**	**-1 468 658**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**-293 380**	**1 079 487**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	89 439	89 439
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**89 439**	**89 439**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	6 318 075	7 886 870
Emprunts et dettes financières diverses (3)	94 938	142 926
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 167 764	3 050 037
Dettes fiscales et sociales	1 052 636	1 094 348
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	34 724	255 797
Autres dettes	111 232	121 387
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**11 779 368**	**12 551 365**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**11 575 428**	**13 720 291**
(1) Dont à plus d'un an (a)	2 526 761	3 163 410
(1) Dont à moins d'un an (a)	9 252 607	9 387 955
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 589 736	2 501 423
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	29 455 129	28 372 527
Production vendue (biens)	752 688	852 253
Production vendue (services)	738 560	608 201
Chiffre d'affaires net	**30 946 377**	**29 832 980**
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		33 037
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	166 784	251 306
Autres produits	18 372	20 746
Total des produits d'exploitation (I)	**31 131 534**	**30 138 069**
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	23 238 410	22 822 723
Variations de stock	99 643	-193 668
Achats de matières premières et autres approvisionnements	22 176	27 732
Variations de stock	5 591	7 715
Autres achats et charges externes (a)	3 639 497	3 670 957
Impôts, taxes et versements assimilés	244 944	256 330
Salaires et traitements	3 169 297	3 122 727
Charges sociales	983 803	957 601
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 064 059	883 031
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	20 013	16 033
Total des charges d'exploitation (II)	**32 487 434**	**31 571 181**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-1 355 900**	**-1 433 112**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 984	7
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrers de placement		
Total des produits financiers (V)	**1 984**	**7**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	121 294	121 457
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	**121 294**	**121 457**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**-119 310**	**-121 451**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**-1 475 210**	**-1 554 563**

Compte de résultat (suite)

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	243 959	-2 820
Sur opérations en capital	2 500	3 300
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)	**246 459**	**480**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	174 408	44 840
Sur opérations en capital	1 603	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	12 247	91 003
Total des charges exceptionnelles (VIII)	**188 259**	**135 842**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**58 201**	**-135 362**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-44 143	-221 267
Total des produits	**31 379 977**	**30 138 556**
Total des charges	**32 752 844**	**31 607 214**
BENEFICE OU PERTE	**-1 372 866**	**-1 468 658**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	22 281	25 196
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	462	896

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019,
dont le total est de 11 575 428 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 1 372 866 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code de commerce, modifié par les règlements ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans
* Constructions : 20 à 30 ans
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 1 à 7 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
* Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention, et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres élements similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et produits

Seuls les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en comptes de tiers ou de charges à payer au passif du bilan.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	251 000			251 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	40 968	1 092		42 060
Immobilisations incorporelles	**291 968**	**1 092**		**293 060**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	31 622			31 622
- Constructions sur sol d'autrui	7 049 471	207 000		7 256 471
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	5 043 528	29 606		5 073 134
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 430 535	47 510		1 478 045
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 532 987	19 071	7 000	1 545 058
- Matériel de transport	39 496		11 000	28 496
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	325 507	1 676		327 183
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	135 215	17 500	135 215	17 500
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**15 588 361**	**322 362**	**153 215**	**15 757 508**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	24 375			24 375
- Prêts et autres immobilisations financières	75 155	35 200	20 410	89 945
Immobilisations financières	**99 530**	**35 200**	**20 410**	**114 320**
ACTIF IMMOBILISE	**15 979 859**	**358 654**	**173 625**	**16 164 888**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 092	322 362	35 200	358 654
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**1 092**	**322 362**	**35 200**	**358 654**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		135 215		135 215
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		18 000	20 410	38 410
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**153 215**	**20 410**	**173 625**

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2019
Éléments achetés	251 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**251 000**

En date du 14 avril 2011, la société DU FANGO a fait l'acquisition ,à la société A.SPIGHELLA , d'une branche de fonds de commerce de boulangerie, viennoiserie, pâtisserie, biscuiterie, comprenant le droit au bail sur la partie des locaux affectée à la fabrication des produits de boulangerie, viennoiserie, pâtisserie.

Conformément au réglement ANC 2015-06, applicable pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 (article 214-3 du PCG), nous avons estimé que notre fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il continue à ne pas faire l'objet d'un amortissement.

En application de l'article 214-15 du PCG, les tests de dépreciation réalisés à la clôture de l'exercice, nous indiquent que la valeur actuelle de notre fonds commercial est au moins égale à la valeur comptable figurant à l'actif du bilan. A ce titre, nous ne constatons aucune dépréciation sur notre fonds commercial.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	39 909	1 665		41 573
Immobilisations incorporelles	**39 909**	**1 665**		**41 573**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	3 350 543	354 356		3 704 899
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 073 403	321 991		2 395 394
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	412 980	229 188		642 168
- Installations générales, agencements aménagements divers	680 686	142 078	7 000	815 764
- Matériel de transport	20 579	4 206	9 397	15 387
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	184 879	22 824		207 703
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**6 723 070**	**1 074 643**	**16 397**	**7 781 316**
ACTIF IMMOBILISE	**6 762 979**	**1 076 307**	**16 397**	**7 822 889**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 348 153 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	21 945	15 745	6 200
Autres	68 000		68 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	64 128	64 128	
Autres	1 080 547	1 080 547	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	113 533	113 533	
Total	**1 348 153**	**1 273 953**	**74 200**
Prêts accordés en cours d'exercice	35 200		
Prêts récupérés en cours d'exercice	20 410		

Produits à recevoir

	31/12/2019	31/12/2018
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		540
Autres créances	386 664	633 419
Disponibilités		
Total	**386 664**	**633 959**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 312 840,00 euros décomposé en 3 476 titres d'une valeur nominale de 90,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	3 476	90
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	3 476	90

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	89 439				89 439
Total	**89 439**				**89 439**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 11 779 368 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 589 736	1 589 736		
- à plus de 1 an à l'origine	4 728 338	2 201 577	2 370 358	156 403
Emprunts et dettes financières divers	94 938	94 938		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 167 764	4 167 764		
Dettes fiscales et sociales	1 052 636	1 052 636		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	34 724	34 724		
Autres dettes	111 232	111 232		
Produits constatés d'avance				
Total	**11 779 368**	**9 252 607**	**2 370 358**	**156 403**
Emprunts souscrits en cours d'exercice	66 001			
Emprunts remboursés sur l'exercice :	723 109			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 59 euros.
Le montant des echéances a été calculé sans tenir compte de la procédure de sauvegarde ouverte en 2020.

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	6 312 956	6 312 956	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	**6 312 956**	**6 312 956**	

Nantissement du fonds de commerce en garantie des emprunts et des lignes de découvert en cours.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 039	5 651
Emprunts et dettes financières divers	56 932	56 859
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	323 936	239 445
Dettes fiscales et sociales	629 976	656 498
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	**1 015 884**	**958 452**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	31/12/2019	31/12/2018
Charges d'exploitation	113 533	108 100
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	**113 533**	**108 100**

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/12/2019	31/12/2018
Produits financiers de participation Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et transferts de charge Différences positives de change Produits nets sur cession de valeurs mobillères de placement	1 984	7
Total des produits financiers	**1 984**	**7**
Dotations financières aux amortissements et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	121 294	121 457
Total des charges financières	**121 294**	**121 457**
Résultat financier	**-119 310**	**-121 451**

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 13 394 euros.

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	243 959	-2 820
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 500	3 300
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Total des produits exceptionnels	**246 459**	**480**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	174 408	44 840
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 603	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	12 247	91 003
Total des charges exceptionnelles	**188 259**	**135 842**
Résultat exceptionnel	**58 201**	**-135 362**

Notes sur le compte de résultat

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 992	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	14 278	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	1 603	
Amortissements des immobilisations	12 247	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		42 093
Produits des cessions d'éléments d'actif		2 500
Produits sur exercices antérieurs		201 866
Charges sur exercices antérieurs	158 138	
TOTAL	**188 259**	**246 459**

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal - 33 1/3 %	
Taux Normal - 31%	
Taux Normal - 28 %	
Taux Réduit - 15 %	
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 10 %	
Contribution locative - 2,5 %	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	
Crédit recherche	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	44 143
Autres imputations	

Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2014, la société SAS DU FANGO est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS MISS GAIL.
L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières du groupe..
Le groupe est constitué de la société MISS GAIL, tête de groupe, et de ses filiales SANT APPIANO et DU FANGO.
La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque société du groupe constate l'impôt qu'elle aurait dû acquitter en l'absence de convention.

Les économies d'impôt réalisées par le groupe à raison de l'intégration seront appréhendées par la mère de la façon suivante :
- celles imputables au déficits de la mère ou de la fille seront, provisoirement, conservés par la mère.
Toutefois, si après un ou plusieurs exercices déficitaires, la fille redevient bénéficiaire, elle procédera, dans les délais de prescription, à l'imputation de ses propres déficits, de sorte qu'elle ne sera, alors, redevable à la mère que de l'impôt qui aurait été dû à l'Etat en l'absence d'intégration;
- celles résultant des ajustements au résultat d'ensemble du groupe, comme celles résultant des crédits d'impôt et avoir fiscaux qui n'auraient pu être réalisés en l'absence d'intégration, seront définitivement acquises à la mère.

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Les états financiers de la société ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.
Les activités ont commencé à être affectées par le Covid-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie, et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

Par jugement du Tribunal de Commerce de BASTIA, rendu en date du 31 mars 2020, il a été décidé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde à l'égard de la SAS DU FANGO.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 146 personnes dont 8 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	5	
Agents de maîtrise et techniciens	11	
Employés	130	
Ouvriers		
Total	**146**	

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Caution solidaire envers la société SODEX à hauteur de :	*1 285 200*
Caution envers la SCACORSE pour un montant maximum de :	*2 935 000*
Avals et cautions	4 220 200
Engagements en matière de pensions	92 719
Engagements de crédit-bail mobilier	23 353
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	**4 336 272**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Conformément aux usages du mouvement E.LECLERC, notre société s'est portée caution d'un centre E.LECLERC et de la SCACORSE.
Les engagements sont valorisés sur la base des informations connues à ce jour (Actes de cautions signés).

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Caution solidaire de M.Jean André MAURIZI en garantie de l'emprunt EDEL 500 K€	*39 041*
Lettre d'intention et de confort de la LECASUD en garantie de l'emprunt EDEL 500 K€	*39 041*
Caution solidaire de M.Jean André MAURIZI en garantie de l'emprunt EDEL 350 K€, à hauteur de :	*175 000*
Lettre d'intention de la société Lecasud en garantie de l'emprunt EDEL 350 K€, à hauteur de:	*350 000*
Lettre d'intention et de confort de la société Lecasud en garantie de l'emprunt EDEL 80 K€, à hauteur de:	*15 838*
Caution solidaire de M.Jean André MAURIZI en garantie de l'emprunt EDEL 600 K€, à hauteur de 50 % du principal :	*196 971*
Lettre d'intention et de confort de la société Lecasud en garantie de l'emprunt EDEL 600 K€, à hauteur de:	*393 943*
Caution solidaire de Mr Jean André MAURIZI en garantie de l'emprunt CA 2 400 K€ , à hauteur de	*1 894 953*
Caution solidaire de MISS GAIL en garantie de l'emprunt CA 2 400 K€, à hauteur de	*1 894 953*
Caution solidaire de Mr Jean André Maurizi en garantie de l'avis de tirage EDEL 1 500 K€, à hauteur de :	*776 250*
Lettre d'intention de la LECASUD en garantie de l'avis de tirage EDEL de 1 500 K€ , à hauteur de :	*1 500 000*
Caution solidaire de Mr Jean André MAURIZI en garantie de l'emprunt EDEL 80 K€ à hauteur de :	*7 919*
Caution solidaire de Mr Jean André MAURIZI en garantie de la ligne de découvert autorisée par EDEL :	*608 300*
Lettre d'intention de la LECASUD en garantie de la ligne de découvert autorisée par la Banque EDEL :	*1 100 000*
Caution solidaire de Mr Jean André MAURIZI en garantie de la ligne de découvert autorisée par le CA	*118 955*
Caution solidaire de Mr Jean André MAURIZI en garantie de la ligne de découvert autorisée par la BNP	*360 000*
Avals et cautions	9 471 164
Autres engagements reçus	
Total	**9 471 164**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	1 894 953
	6 312 956

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			**107 151**		**107 151**
Cumul exercices antérieurs			64 290		64 290
Dotations de l'exercice			21 430		21 430
Amortissements			**85 721**		**85 721**
Cumul exercices antérieurs			69 737		69 737
Exercice			22 281		22 281
Redevances payées			**92 018**		**92 018**
A un an au plus			22 281		22 281
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			**22 281**		**22 281**
A un an au plus			1 072		1 072
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle			**1 072**		**1 072**
Montant pris en charge dans l'exercice			**22 281**		**22 281**

Engagement de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées :
92 719 euros.
L' engagement de retraite est déterminé sur la base de l'engagement attaché aux salariés dans leur totalité à la date de clôture.
La méthode de calcul est conforme à la convention de détail et de gros à prédominance alimentaire.
Hypothèse retenue : Départ volontaire des salariés.
Le montant retenu est une indémnité brute, charges sociales et fiscales patronales comprises.
Taux d'actualisation : 0.77%.
Evolution annuelle des salaires : 1%.
Critère de turn over : fort pour les employés, moyen pour les agents de maitrise et faible pour les cadres.

Certifié conforme

SOCIETE DU FANGO

Société par Actions Simplifiée au capital de 312.840 €

Siège Social : L'Annonciade - Quartier du Fango
20200 – BASTIA

R.C.S. : BASTIA 329 312 789

PROCES-VERBAL DE DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt
Le vingt et un septembre
A 9 heures

Les actionnaires de la société « DU FANGO », société par actions simplifiée au capital de 312.840 euros divisé en 3.476 actions, dont le siège social est (20200) BASTIA – L'Annonciade – Quartier du Fango, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 329 312 789, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

La société MISS GAIL, représentée par Monsieur Jean-André MAURIZI préside la réunion en sa qualité de Président.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Président, qui constate que les actionnaires présents ou représentés atteignent le quorum requis par la loi et les statuts pour la validité des délibérations de l'assemblée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence signée des membres du bureau,
- Le rapport de gestion du Président,
- Les comptes annuels 2019 (bilan, compte de résultat et annexe),
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions de l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Le texte des résolutions proposées par le Président.

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Rapport du Président et présentation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 ;*
- *Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 ;*
- *Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;*
- *Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 et quitus à l'organe dirigeant - Affectation du résultat ;*
- *Désignation du Commissaire aux comptes remplaçant suite à l'expiration du mandat du Commissaire aux comptes titulaire et du suppléant ;*
- *Question diverses.*

JDA JDA

Puis le Président présente à l'assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion du Président.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du contenu du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, les associés donnent au Président et au Commissaire aux comptes quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos au 31 décembre 2019 s'élevant à 1.372.866 Euros au compte « Report à nouveau ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Les associés prennent acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, prenant acte de l'expiration des mandats de Monsieur Pierre MARTINI, commissaire aux comptes titulaire et de la société B.P. ASSOCIES, suppléante, décide de designer en remplacement en qualité de Commissaire Aux Comptes Titulaire, conformément à l'article L.823-1 du code de Commerce , pour une période de six exercices, incluant l'exercice social en cours, et prenant fin à l'issue de la réunion de

TDA TNA

l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 :

La **SAS KALLISTE AUDIT &CONSEILS**, dont le siège social est situé 4 Allée d Levant – Bureau ELYTIS, 34970 LATTES, immatriculée au RCS de MONTPELLIER 840 394 696, représentée par Monsieur ERRAMI Tarik, et régulièrement inscrite à la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes sous le numéro 4100090262.

Laquelle Société a fait savoir qu'elle acceptait son mandat et qu'elle n'exerçait aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et un actionnaire après lecture.

Le Président

Un actionnaire

TUA TUA

SOCIETE DU FANGO

Société par Actions Simplifiée au capital de 312.840 €

Siège Social : L'Annonciade - Quartier du Fango

20200 – BASTIA

R.C.S. : BASTIA 329 312 789

FEUILLE DE PRESENCE
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 SEPTEMBRE 2020

N°	Nom, Prénom ou raison sociale Adresse ou siège social	Nombre d'actions	Mandataire	Emargement
1	Société MISS GAIL	3.465		
2	M. Jean-André MAURIZI	4		
3	M. Laurent MAURIZI	1		
4	Société HYPER GRASSE	1		
5	Société SEYDIS SHO	1		
6	Société SODICA II	1		
7	Société SODILUC	1		
8	Société MARIDIS	1		
9	Société LECASUD	1		

Certifié conforme
Le Président

Certifié conforme

SOCIÉTÉ DU FANGO

Société par actions simplifiée au capital de 312.840 Euros

Siège social : L'Annonciade – Quartier du Fango
20200 BASTIA

RCS BASTIA 329 312 789

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Chers Associés,

Nous vous rendons compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les documents prévus par les statuts vous ont été régulièrement adressés.

SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Durant l'exercice écoulé, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 30.946.377 Euros contre 29.832.980 Euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Le total des produits d'exploitation de l'exercice 2019 s'est élevé à 31.131.533 Euros.

Les charges d'exploitation représentent un montant total de 32.487.433 Euros dont 23.238.410 Euros d'achat de marchandises.

Les salaires et traitements se sont élevés à 3.169.297 Euros et les charges sociales à 983.803 Euros pour un effectif moyen de 146 personnes.

Le résultat d'exploitation se traduit par une perte de 1.355.900 Euros contre une perte d'exploitation de 1.433.112 Euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu du résultat financier et spécialement des charges financières liées aux intérêts d'emprunts, le résultat courant avant impôt apparaît déficitaire pour un montant de 1.475.209 Euros.

Malgré les efforts consentis le redressement de l'activité est plus long que prévu car la reconquête de la clientèle (partie de manière soudaine lors du passage sous enseigne LECLERC du Centre Commercial Grand Bastia) est un travail de longue haleine.

Compte tenu des produits et charges exceptionnels et après imputation de l'impôt sur les bénéfices, le déficit net comptable apparaît pour 1.372.866 Euros.

Le total du bilan au 31 décembre 2019 s'élevait à 11.575.428 Euros.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du code de commerce.

HJA JVA

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 établis par le Cabinet TRINTIGNAC, que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent, étant cependant rappelé ainsi que l'annexe rappelle que les marchandises en stocks ont été évaluées en tenant compte de l'incidence des frais de transport et des cotisations de la centrale.

L'annexe indique également les engagements financiers donnés et reçus.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 vous sont communiqués en même temps que le présent rapport.

SITUATION DE LA SOCIETE DEPUIS LA CLOTURE DES COMPTES AU 31/12/2019

Par jugement en date du 31 mars 2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a ouvert une procédure de sauvegarde au bénéfice de la société DU FANGO.

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ A LA DATE DU PRÉSENT RAPPORT ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Compte tenu des restructurations réalisées au cours du premier semestre, nous sommes sereins pour l'avenir.

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

NÉANT

PARTICIPATIONS

NEANT

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En l'état du système mis en place en interne, notre société n'est pas encore en mesure de fournir les informations sur les délais de paiement fournisseurs et clients, tel que prévu par l'arrêté du 20 mars 2017.

RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE

Il résulte des comptes que nous vous présentons que la perte nette comptable de l'exercice s'élève à 1.372.866 Euros.

Nous vous proposons d'affecter cette perte nette comptable au compte « Report à nouveau ».

Nous vous prions de bien vouloir approuver cette affectation.

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

HUD HUD

AUTRES PROPOSITIONS

Nous vous demanderons de bien vouloir consentir quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé au Président de la société et au Commissaire aux comptes.

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce régulièrement autorisées par votre Président.

Le Commissaire aux comptes de la société a été informé de ces conventions ; il vous les présente et vous donne toutes informations requises dans son rapport spécial.

Après lecture des rapports du Commissaire aux comptes de la société, nous vous inviterons à engager la discussion, puis nous passerons au vote des décisions.

RENOUVELLEMENT OU REMPLACEMENT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de Monsieur Pierre MARTINI, commissaire aux comptes titulaire et de la société B.P. ASSOCIES, commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration, nous vous proposons, conformément à l'article L823-1 du Code de Commerce, de désigner en remplacement, pour une période de six exercices, incluant l'exercice social en cours, et prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 :

La SAS KALLISTE AUDIT & CONSEILS, dont le siège social est situé 4 Allée du Levant – Bureau ELYTIS, 34970 LATTES, immatriculée au RCS de MONTPELLIER 840 394 696, représentée par Monsieur ERRAMI Tarik, et régulièrement inscrite à la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes sous le numéro 4100090262.

Nous vous remercions de votre présence à cette réunion et nous vous prions d'adopter les différentes décisions qui vont vous être soumises et dont le texte est déposé au siège social en annexe au présent rapport.

LE PRÉSIDENT



HA HA

SOCIÉTÉ DU FANGO

Société par actions simplifiée au capital de 312.840 Euros

Siège social : L'Annonciade – Quartier du Fango
20200 BASTIA

RCS BASTIA 329 312 789

INFORMATIONS SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Monsieur le Commissaire aux Comptes,

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance, pour approbation, les conventions conclues, renouvelées, ou poursuivies, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, savoir :

1 – Conventions conclues :

Néant.

2 – Conventions poursuivies :

- Convention d'intégration fiscale conclue entre la SAS MISS GAIL, la SAS DU FANGO et la SARL SANT APPIANO en date à Bastia du 31 décembre 2013 avec prise d'effet au 1er janvier 2014,

- Convention de gestion de trésorerie conclue par la société MISS GAIL avec la société DU FANGO avec effet au 1er janvier 2014.

- Convention d'animation et de prestations de services conclue par la société MISS GAIL avec la société DU FANGO avec effet au 1er janvier 2014,

Nous soumettrons à votre approbation ces conventions lors de la réunion annuelle de la collectivité des associés réunie à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire aux Comptes, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Le Président

BP ASSOCIÉS
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

SOCIETE DU FANGO

Société par Actions Simplifiée au Capital de 312 840 €

Siège social : L'Annonciade – Quartier du Fango

20 200 BASTIA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

certifié conforme

CHATEAU SAINT HENRI – 123 RUE RABELAIS - 13016 Marseille – Tel. : 04 91 09 17 40 – Fax : 04 91 09 17 41
Société inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de la région PACA
et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence
S.A.R.L. au capital de 100 000 € – RCS Marseille B 420 873 382 – Siret : 420 873 382 00030 – Code APE 6920 Z
N°TVA Intracommunautaire FR 64420873382

SOCIETE DU FANGO

Société par Actions Simplifiée au Capital de 312 840 €

Siège social : L' Annonciade – Quartier du Fango

20 200 BASTIA

A l'assemblée générale de la société DU FANGO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DU FANGO, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Au cours de notre audit sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, nous avons fait les constatations suivantes :

Comme indiqué dans la note relative aux Evènements postérieurs à l'exercice de l'annexe, la société a été placée en procédure de sauvegarde par le tribunal de commerce de Bastia en date du 31 mars 2020.

A ce jour, aucun élément définitif d'appréciation ne permet à ce jour de prévoir l'issue de la procédure de sauvegarde en cours. Il résulte de cette situation une incertitude significative susceptible de mettre en cause la continuité d'exploitation. En cas de dénouement défavorable de la procédure de sauvegarde, l'application des règles et principes comptables français dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait s'avérer inappropriée.

Observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note **Evènements postérieurs à la clôture** de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'assemblée générale de la société DU FANGO

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier. ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Marseille, le 15 septembre 2020

Le Commissaire aux comptes

BP Associés

Pierre Martini

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

certifié conforme